

- Cycle I (4 ans): acquisition des éléments de bases
- Cycle II (4 ans): développement des acquis, ouverture du répertoire et mise en place d'une autonomie de travail
- Cycle III (3 ans): élargissement du répertoire, autonomie et devenir du musicien amateur

Désormais, la pratique instrumentale collective intervient dès la première année du cursus, comme les techniques vocales. Ensuite, pour le cycle concernant les enfants de 7 à 11 ans environ, on a mis en place un cours de formation musicale (de deux heures) dont l'originalité est de permettre aux élèves de participer à 3 matières importantes : travail sur table, technique vocale et pratique collective.

« L'apprentissage de la musique apporte beaucoup, pas uniquement dans les matières enseignées. On apprend le travail, la rigueur, la discipline bien sûr, mais aussi l'écoute et le respect d'autrui, c'est une bonne école de la vie » confirme le directeur. La volonté exprimée depuis quelques temps est bien de s'ouvrir vers l'extérieur.

« Il y a des projets de passerelles avec l'Education Nationale, comme des interventions hebdomadaires dans les écoles. Il y a également un projet de « réseau » des écoles sur le territoire nivernais. Ce serait intéressant car ça nous permettrait de proposer aux professeurs des postes à

temps complet sur plusieurs établissements. »

Aujourd'hui, les professeurs « tournent » sur plusieurs écoles, parfois hors département. Ils sont une quinzaine pour 16 disciplines. Sur les dernières années, on a constaté une stabilité du corps professoral.

Quant aux élèves, ils sont un peu plus de 200 à fréquenter l'établissement. Si à l'issue du parcours certains restent dans les pratiques collectives, les plus nombreux sont amenés à quitter la ville pour suivre leurs études. Néanmoins, l'école reste le vivier privilégié de l'Harmonie ; c'est ce pourquoi elle a été créée par le passé.

L'orchestre fait une dizaine de concerts par an (dont 3 importants, qui ont lieu cette année les 17 décembre, 24-25 mars et 24 juin) alors que les autres formations se produisent en interne lors des auditions de fin d'année. De plus en plus, on organise des concerts décentralisés : pour la saison 2006-2007, St Père, Neuvy et Cours ont été choisis. Les autres communes accueilleront les prestations à l'avenir.

C'est notre partition intercommunale.

Ces dernières années, on a expérimenté la décentralisation de certaines disciplines à Neuvy et Alligny. Il n'y avait toutefois pas assez d'élèves pour rendre ces pratiques pérennes. Il reste néanmoins cette année un cours de piano à Neuvy.

> Instruments, pratiques collectives obligatoires ou facultatives :

Les cours d'instruments dispensés : flûte, hautbois, basson, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, violon, violoncelle, guitare, batterie, tambour, chant.

Les pratiques collectives obligatoires : l'orchestre d'Harmonie (pour les vents et percussions), l'ensemble à cordes (pour les violons et violoncelles), les musiques actuelles (pour les guitaristes et batteurs) et la musique de chambre (pour les pianistes et autres).

On peut également, de façon facultative, faire partie de la chorale Atout Choeur, du chœur d'enfants, de l'ensemble de cuivres, de l'atelier de musique improvisée ou du big band, formations qui se produisent de plus en plus tout au long de l'année.



> Ecole intercommunale de musique

> 2 salles de formation musicale, 4 salles de formation instrumentale et une salle de répétition de 110 m²

Rez de jardin

- Salle de répétition (110 m²)
- Réserve (17 m²)
- Partoθήque (5.5 m²)
- Salle de solfège (38 m²)
- Sanitaires accessibles handicapés
- Atelier
- Local ménage
- Salle d'archive (10 m²)
- Local technique

Rez de Chaussée

- Local Chaufferie
- Sanitaires publics accessibles handicapés
- Couloir d'Accueil
- Bureau d'accueil (17 m²)
- Bureau de direction (13.5 m²)
- 3 Salles de formation (11.6, 16 et 12 m²)

Niveau R+1

- Salle de musique de chambre (38 m²)
- Salle d'enseignement solfège (13 m²)
- Local technique

> Construction de l'école

Le projet de construction a été engagé en 2003 ; les travaux ont débuté en janvier 2005.

La Communauté de Communes a suivi le chantier par l'intermédiaire de son agent de développement. Les actions ont porté sur des aspects techniques tels que la mise en place des réseaux, administratifs comme les demandes de subvention, le suivi des marchés de travaux et surtout les relations avec la maîtrise d'oeuvre.

Le chantier s'est avéré difficile et a nécessité un suivi rigoureux avec le maître d'oeuvre et le pilote de l'opération.

Total de l'opération : 1 149 744 €

Rappel des soutiens financiers: 741 595 €
dont

Conseil Général de la Nièvre : 314 521 €
Fonds Feder (Europe) : 284 716 €
Dotation de Développement Rural : 142 358 €

Autofinancement CCLN : 408 149 €

Ecole de Musique Loire et Nohain
8 impasse de la Madeleine
58200 Cosne Cours sur Loire
03 86 26 60 17

e-mail: harmonie.cosne@wanadoo.fr